

Ce règlement intérieur est écrit pour vous indiquer les règles de fonctionnement de l'association ainsi que vous aiguiller sur la façon d'aider au déroulement des activités.

Règlement intérieur de l'association *Club Pasorock*

Généralités

- **Les ateliers proposés par l'association sont animés par des personnes bénévoles qui consacrent une partie de leur temps libre pour faire partager une passion.** Encouragez-les dans cette action: aidez-les dans ces moments d'échanges par des choses toutes simples.
- Conformément aux accords passés entre l'association et la maison de quartier, les points suivants doivent être respectés :
 - La maison de quartier étant un lieu public, la loi s'applique : il est strictement interdit de fumer dans les locaux occupés par l'association lors des ateliers et des soirées.
 - Sauf cas exceptionnel, un vestiaire est mis à disposition des adhérents et des participants aux soirées ; il est fortement recommandé d'y déposer vêtements et chaussures. Il est cependant conseillé de garder avec soi les objets de valeur.
 - Les locaux mis à disposition de l'association doivent être rendus dans un bon état de propreté. Il pourra être demandé aux adhérents d'aider au rangement et au nettoyage si la pratique de l'activité les a salis (balayage du sol, rangement et nettoyage du bar, etc...).
- L'association décline toute responsabilité concernant les pertes ou vols d'objets personnels appartenant aux adhérents ou aux personnes venant aux soirées.

Lors du déroulement des Ateliers

- Les ateliers sont réservés aux adhérents de l'association club Pasorock s'étant acquittés de leur cotisation pour la saison en cours.
- Afin de ne pas abîmer le revêtement des salles, il est demandé aux adhérents de changer de chaussures en arrivant et de porter des chaussures de danse ou des chaussures propres ne laissant pas de marques noires au sol
- Chaque adhérent est tenu au bon maintien de la propreté dans les locaux.
- Les moniteurs chargés de mettre en place le matériel nécessaire au déroulement de l'atelier apprécieront une aide des adhérents, ainsi que lors du rangement.
- Après le dernier atelier, les moniteurs et membres actifs sont responsables de la fermeture des locaux (volets roulants, fenêtres et issues doivent être fermés et verrouillés). Les adhérents sont invités à aider les responsables dans cette tâche.
- Pour la bonne progression du groupe, il est nécessaire que les adhérents changent de partenaires de danse lors de l'atelier en se conformant aux instructions des moniteurs.

Inscriptions aux ateliers

- Avant toute inscription aux ateliers, vous certifiez n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique des danses proposées par l'association.
- Le premier cours de l'adhérent est considéré comme un cours d'essai. Toute personne qui souhaite annuler son adhésion doit le faire au plus tard avant son 2ème cours (par mail ou en informant directement les moniteurs à la fin du cours). Le montant total de l'adhésion sera alors remboursé.
- Le nombre de places pour un atelier est limité par :
 - la capacité d'accueil de la salle où il se déroule
 - notre volonté de respecter l'équilibre guideur/suiveur
- Si un minimum d'inscrits (et de participants le jour prévu) n'est pas atteint, l'atelier (ou bien la session) pourra être annulé ou remplacé.
- Il est demandé aux adhérents de prévenir les moniteurs par mail en cas d'absence ou d'abandon. En cas de nombreuses absences non justifiées, la place pourra être proposée aux personnes en liste d'attente.

Choix des niveaux

- Dans la mesure où plusieurs niveaux sont proposés, l'association se réserve la possibilité de réorienter les adhérents vers un autre niveau si celui proposé n'est pas adapté.
- Il n'est nullement obligatoire de s'inscrire au même niveau pour toutes les danses.

Les soirées

L'association organise plusieurs soirées dansantes dans l'année. Un calendrier des dates est mis à votre disposition.

La coopération de tous les adhérents est nécessaire pour le bon déroulement de ces événements :

- aider à l'installation des lumières et enceintes
- tenir la caisse sur un créneau de 30 minutes (un fichier sera à la disposition des adhérents 1 ou 2 semaines avant la soirée pour qu'ils puissent s'inscrire)
- aider au rangement et au nettoyage de la salle à la fin de la soirée

Lors des soirées, amener une deuxième paire de chaussures propres à mettre sur place n'est pas obligatoire mais recommandé.

Motifs d'exclusion de l'association

- Refus de nettoyer une salle ou partie de la salle salie par son fait et de manière excessive.
- Faute jugée grave par le bureau et les membres actifs, après délibération de ceux-ci.

Si un adhérent est exclu de l'association, aucune cotisation ne lui sera remboursée (conformément aux statuts).